

Caractérisation des exploitations de production de volailles de chair à partir du recensement agricole 2000

Sylvain GALLOT¹, Dominique DESBOIS²

ITAVI¹ - 28, rue du Rocher 75 008 PARIS

MAAPAR/DAF SCEES et INRA/Economie et sociologie rurale² - 251, rue de Vaugirard - 75732 PARIS CEDEX 15

INTRODUCTION

Parmi l'ensemble des outils permettant une connaissance et un suivi des indicateurs des filières de production agricole, le Recensement Agricole réalisé par le Service Central des Enquêtes et Etudes Statistiques (SCEES) occupe une place à part. Il compense l'inconvénient d'une périodicité décennale par l'avantage d'une totale exhaustivité, englobant dans ses résultats toutes les exploitations agricoles françaises sans distinction de taille, de lieu ou de type de production. Il apporte par ailleurs des informations uniques sur l'exploitation dans son ensemble et sur la place respective des différents ateliers de production. Cette approche s'avère particulièrement pertinente pour les productions avicoles ou cunicoles, souvent moins spécialisées que les autres ateliers, en particulier pour les productions sous signes officiels de qualité. Cet article présente quelques résultats issus de l'analyse du dernier Recensement Agricole réalisé en 2000 et constitue un extrait de l'étude consacrée à la caractérisation des exploitations avicoles et cunicoles.

1. MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE DES DONNÉES DU RECENSEMENT AGRICOLE 2000

1.1. DÉFINITION DU CHAMP DES EXPLOITATIONS ÉTUDIÉES

Trait spécifique d'une opération de recensement, l'exhaustivité du Recensement

Agricole (RA) implique le décompte de tous les animaux présents même s'ils ne représentent que quelques unités (ou dizaines d'unités) sans véritable finalité de production au sens économique.

Le champ retenu pour l'étude correspond à toutes les exploitations dont les produits de l'atelier avicole sont destinés à la commercialisation dans le but de générer un revenu même secondaire. Cette définition du champ en terme de potentiel productif écarte les productions destinées à l'autoconsommation ou les élevages d'agrément. Mais elle se heurte dans sa mise en œuvre à l'absence de critère économique spécifique parmi les informations collectées dans le Recensement Agricole. Pour estimer la dimension économique à partir du RA, les deux variables les plus pertinentes sont la capacité de production (en m² de bâtiments sur l'exploitation) et les effectifs instantanés présents lors du passage de l'enquêteur.

Dans le cadre de cette enquête, nous avons retenu dans le champ des exploitations de production de volailles de chair les structures qui dépassaient 500 volailles en effectif instantané (au jour du passage de l'enquêteur) ou 150 m² de superficie de bâtiments de production. Ces seuils sont proches des seuils couramment utilisés par le SCEES dans d'autres enquêtes (notamment l'enquête spécialisée de 1994, qui retenait 500 volailles ou 200 m² de capacité). Dans la suite de l'article, la désignation des exploitations produisant des volailles sous signes officiels de qualité (SQ) repose sur des variables qualitatives décrivant la présence de SQ en volailles de chair (y compris palmipèdes gras) sur

les exploitations, en distinguant : label rouge (LR), agriculture biologique (AB) et Appellation d'Origine Contrôlée (certification de conformité exclue).

1.2. LES LIMITES ET ATOUTS DU RECENSEMENT AGRICOLE

La description très superficielle des ateliers de production est l'autre contrepartie de l'exhaustivité du Recensement Agricole. Pour chaque atelier, le nombre de variables descriptives utilisées est très modeste. Pour les volailles de chair, l'atelier n'est décrit que par l'effectif instantané de chaque espèce (poulet, dinde, canard à rôtir, pintade) et la capacité de production (superficie des bâtiments avicoles en m²) y compris les superficies consacrées aux palmipèdes gras (prêt à gaver notamment) sans distinction. Ces deux variables sont classiquement utilisées pour la description de l'ensemble des productions animales de l'exploitation. Toutefois, en production de volailles de chair, la variable d'effectif instantané se révèle peu opérante, en raison de la rapidité du cycle et de la part élevée du temps de vide sanitaire par rapport à la totalité du cycle de production. Ainsi, une proportion non négligeable d'exploitations n'avait pas d'effectif au jour du passage de l'enquêteur, alors qu'il existe par ailleurs des capacités (parfois élevées) sur ces mêmes exploitations.

Mais l'intérêt du Recensement Agricole réside autant sinon plus dans les variables décrivant les autres caractéristiques de l'exploitation : le contexte de l'exploitation (géographique, statut juridique, etc.), les autres productions de l'exploitation, la situation des hommes qui y travaillent

[main d'œuvre familiale et salariée, âge, projet de succession, etc.]. L'analyse des résultats a donc aussi été largement consacrée à ces caractéristiques. Ces différentes variables ont donc été traitées thème par thème afin de produire des données de références sur les exploitations avicoles. La synthèse de ces éléments constitue la première partie de cet article.

1.3. INTÉRÊT D'UNE DESCRIPTION DES EXPLOITATIONS À L'AIDE D'UNE TYPOLOGIE

La description des exploitations avicoles variable par variable donne une image précise pour chaque variable des caractéristiques de la population, mais cette image reste très partielle car elle ne rend pas compte des liens et associations qui peuvent exister entre les différentes variables. Pour affiner l'analyse, il faut s'orienter vers la construction d'une typologie qui permet alors d'identifier des groupes d'exploitations aux caractéristiques globales homogènes [prenant en compte toutes les variables].

Pour illustration, si l'approche variable par variable montre que deux tiers des exploitations ont une SAU élevée et que deux tiers des exploitations ont des capacités de bâtiment importantes, rien ne permet de conclure qu'il s'agit d'exploitations associant une SAU élevée à des capacités importantes de bâtiment. Une typologie permettra alors de préciser les relations existant au sein des exploitations entre la taille de la SAU et la capacité des bâtiments, en constituant jusqu'à 4 classes [dans l'exemple retenu] d'exploitations homogènes sur le plan de la SAU et des capacités de bâtiments, classes dont on peut décrire les caractéristiques et le poids dans la population.

Comme toute filière, le secteur avicole utilise depuis longtemps des typologies, plus ou moins diverses ou empiriques, qui rendent souvent bien compte des structures de la filière mais ne s'intéressent qu'aux caractéristiques de l'atelier : les espèces produites [dinde, poulet, dinde et poulet, etc.], le mode de production [volailles de qualité, volailles standard...], les types de bâtiments [ventilation dynamique, ventilation statique, bâtiments anciens ou

récents], les modes de valorisation [intégration, éleveurs indépendants...], etc. Il existe par contre très peu de typologie des exploitations avicoles qui reposent sur la prise en compte de l'exploitation dans sa globalité : l'atelier avicole bien sûr, mais aussi les autres productions de l'exploitation, l'environnement juridique et humain, etc.

Le recensement agricole se prête particulièrement bien à ce genre d'exercice pour les raisons évoquées en début d'article (nature de variables recueillies, exhaustivité des productions suivies, etc.). C'est pourquoi, la construction d'une typologie des exploitations avicoles françaises s'est imposée comme un prolongement naturel de l'analyse des données du recensement.

1.4. MÉTHODOLOGIE DE CONSTRUCTION DE LA TYPOLOGIE

L'élaboration de typologie à partir d'une base de données s'effectue communément selon deux types de méthodes qui se distinguent par leur approche inversée. La première repose sur une connaissance préalable des catégories typologiques que l'on souhaite obtenir, obtenue grâce à la synthèse de connaissance de spécialistes du secteur étudié mis en position d'expert. L'utilisation des bases de données sert alors à préciser, souvent sur un plan quantitatif, les caractéristiques de chaque catégorie. L'autre approche est inverse, et consiste à considérer que les données disponibles dans les bases de données peuvent suffire à rendre compte de la structure de la population. Il s'agit alors d'appliquer les méthodes d'analyse adaptée afin de faire apparaître cette organisation de la population. Il reste ensuite à valider les catégories typologiques obtenues en les confrontant aux connaissances de terrain.

La construction de la typologie des exploitations de production de volailles de chair s'est appuyée sur la seconde méthode. Les raisons de ce choix reposent sur deux arguments : la base de données du recensement agricole offre un outil idéal pour appliquer cette méthode, et la méthode est beaucoup plus économe en temps de

mise en œuvre, au risque de perdre un peu en finesse d'analyse.

La typologie issue de l'analyse du recensement repose sur une batterie de 64 variables descriptives de l'atelier de volailles de chair, des autres ateliers animaux et végétaux, des caractéristiques de structure de l'exploitation, des modes de valorisation des produits (avicoles et non avicoles) et de la main d'œuvre (non salariée et salariée).

La procédure mise en œuvre pour construire la typologie fait appel à une séquence relativement standard d'analyses statistiques multicritères classiques dont l'usage a été éprouvé dans de nombreux autres domaines d'application. Ainsi, les variables ont été soumises successivement à :

- une analyse factorielle des correspondances sur l'ensemble des variables (quantitatives et qualitatives) après discrétisation des variables quantitatives
- une classification mixte, associant une première classification par la méthode des nuées dynamique puis une seconde classification ascendante hiérarchique.
- enfin, la pertinence des catégories typologiques obtenues a été validée à partir d'une analyse discriminante.

Les classes ainsi obtenues ont enfin été soumises à expertise afin de renforcer encore la pertinence, et de réunir, le cas échéant, des classes décrivant des types jugés très proches en terme d'analyse de terrain.

2. PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES EXPLOITATIONS AVICOLES

2.1. QUANTIFICATION DES EFFECTIFS ET CAPACITÉS DES EXPLOITATIONS AVICOLES

Le Recensement Agricole réalisé en 2000 a permis de dénombrier 20 624 exploitations (Tableau 1) dont l'atelier de production de volailles de chair dépasse 150 m² de superficie de bâtiments d'élevage ou 500 volailles (poulets, dindes, pintade ou canard à rôti) présentes au passage de l'enquêteur. Compte tenu des seuils rete-

nus, on peut penser que, pour toutes ces exploitations, l'élevage des volailles a une finalité professionnelle. Ces exploitations représentent 3,1 % du total d'exploitations recensées au RA, mais 5,2 % des exploitations dites professionnelles (environ 400 000 exploitations en 2000). Près de 30 % des 20 624 exploitations avicoles produisaient en 2000 des volailles sous signe officiel de qualité (SQQ). Ces exploitations ne détenaient qu'un peu plus d'un cinquième des capacités de production en raison de superficies de bâtiment d'éle-

vage inférieures (764 m² contre 1 015 m² pour l'ensemble des exploitations avicoles). Les SQQ retenus pour l'étude sont le Label Rouge (LR), l'Agriculture Biologique (AB) et l'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) "Volailles de Bresse". Les exploitations produisant des volailles Label Rouge étaient les plus nombreuses et représentaient environ un quart des exploitations avicoles (soit 88 % des exploitations avicoles sous SQQ). Les exploitations en Agriculture Biologique et en AOC étaient moins représentées.

Depuis cette date, ces chiffres ont évolué dans le sens d'un recul prononcé des exploitations en agriculture biologique au cours des années 2001 à 2003.

2.2. RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES EXPLOITATIONS AVICOLES

La répartition régionale des effectifs d'exploitations et des capacités de production précise le poids des grands bassins de production (Tableau 2). En 2000, les 4 premières régions françaises cumu-

Tableau 1 - Part des élevages et capacités sous SQQ par rapport à l'ensemble des exploitations d'élevage de volailles de chair

	Exploitations				Capacités (en m ²)		
	Effectif	%	% toutes exploitations françaises	% exploitations professionnelles	Somme	%	Moyenne
Toutes exploitations avicoles	20 624	100,0	3,1	5,2	20 925 000	100,0	1 015
Exploitations avicoles sous SQQ	6 053	29,3	0,9	1,3	4 627 340	22,1	764
dont label	5 302	25,7	0,8	1,3	4 279 220	20,4	807
dont biologique	497	2,4	moins de 0,1	0,1	243 980	1,2	491
dont AOC	254	1,2	moins de 0,1	moins de 0,1	104 140	0,5	410

Sources : "Agreste : recensement de l'agriculture 2000"

Tableau 2 - Répartition des exploitations avicoles et des capacités de production dans les régions françaises en 2000

REGIONS	Exploitations				Capacités (m ²)		
	Effectif	% toutes exploitations avicoles	% toutes exploitations françaises	% exploitations professionnelles	Somme	%	Moyenne
Pays de la Loire	4 702	22,8	8,8	14,3	5 194 580	24,8	1 105
Bretagne	4 310	20,9	8,4	12,4	6 310 325	30,2	1 464
Aquitaine	1 981	9,6	3,5	6,1	1 366 286	6,5	690
Rhône-Alpes	1 460	7,1	2,6	5,0	1 232 987	5,9	845
Midi-Pyrénées	1 346	6,5	2,2	3,7	894 004	4,3	665
Centre	1 070	5,2	3,2	5,0	1 116 135	5,3	1 043
Poitou-Charentes	871	4,2	2,5	4,0	903 811	4,3	1 038
Nord-Pas-de-Calais	804	3,9	4,5	6,1	627 143	3,0	780
Auvergne	742	3,6	2,5	3,8	542 866	2,6	732
Bourgogne	632	3,1	2,4	3,7	508 150	2,4	804
Basse-Normandie	537	2,8	1,6	3,4	512 620	2,4	873
Picardie	396	1,9	2,3	3,3	344 172	1,6	869
Haute-Normandie	345	1,7	2,1	4,2	257 089	1,2	745
Languedoc-Roussillon	336	1,6	0,8	1,5	295 251	1,4	849
Champagne-Ardenne	199	1,0	0,7	1,1	231 221	1,1	1 162
Alsace	195	0,9	1,3	2,8	134 857	0,6	692
Limousin	176	0,9	0,9	1,5	111 590	0,5	634
Provence-Alpes-Côte d'Azur	147	0,7	0,5	1,0	106 152	0,5	722
Île de France	134	0,6	2,0	2,8	93 474	0,4	698
Lorraine	117	0,6	0,7	1,3	78 838	0,4	674
Franche-Comté	68	0,3	0,5	0,9	61 803	0,3	909
Corse	6	0,0	0,2	0,3	10 789	0,1	1 798
TOTAL	20 624	100,0	3,1	5,2	20 925 043	100,0	100,0

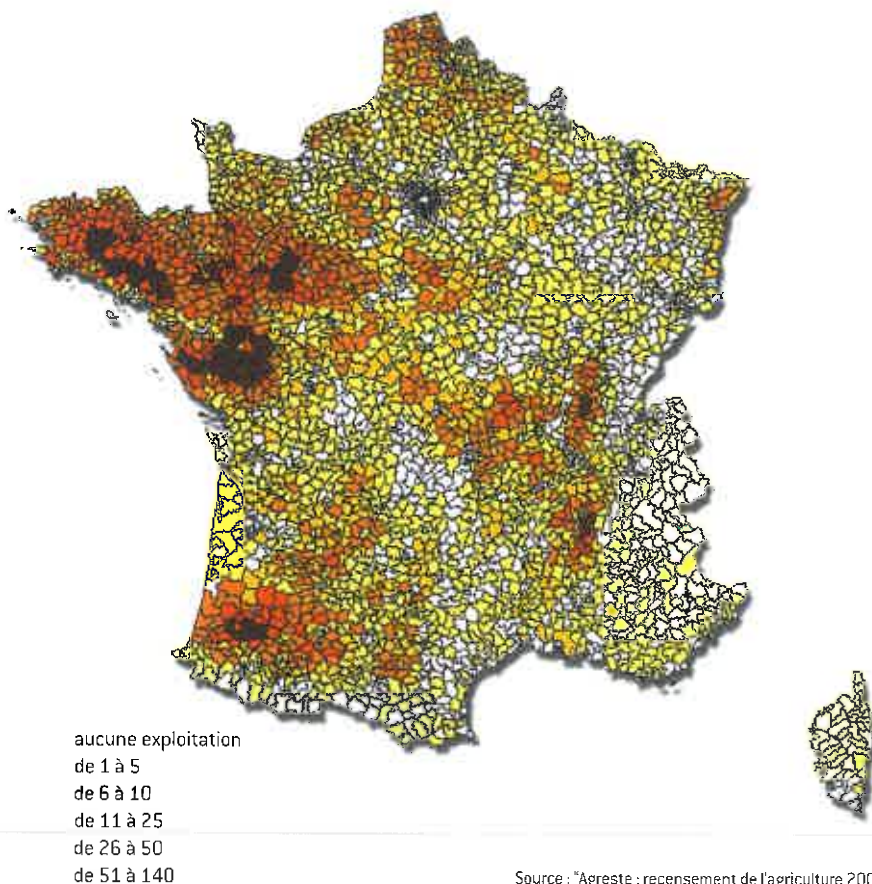
Sources : "Agreste : recensement de l'agriculture 2000"

laient 60,4 % des effectifs d'exploitations avicoles et 67,4 % des capacités de production. Le rang des principales régions peut différer selon que l'on s'intéresse aux effectifs d'exploitations ou aux capacités de productions. La part des différents modes de production (standard ou sous SOQ), très variable d'une région à l'autre, explique souvent ces différences de capacité moyenne. C'est notamment le cas pour les deux premières régions françaises de production : la région Pays de la Loire se situe au premier rang des effectifs d'exploitations avicoles mais au second rang des capacités de production, alors que la région Bretagne est la première région française en terme de capacité mais la seconde région sur le plan du nombre d'exploitations. On retrouve la même inversion de rang entre les régions Midi-Pyrénées et Centre.

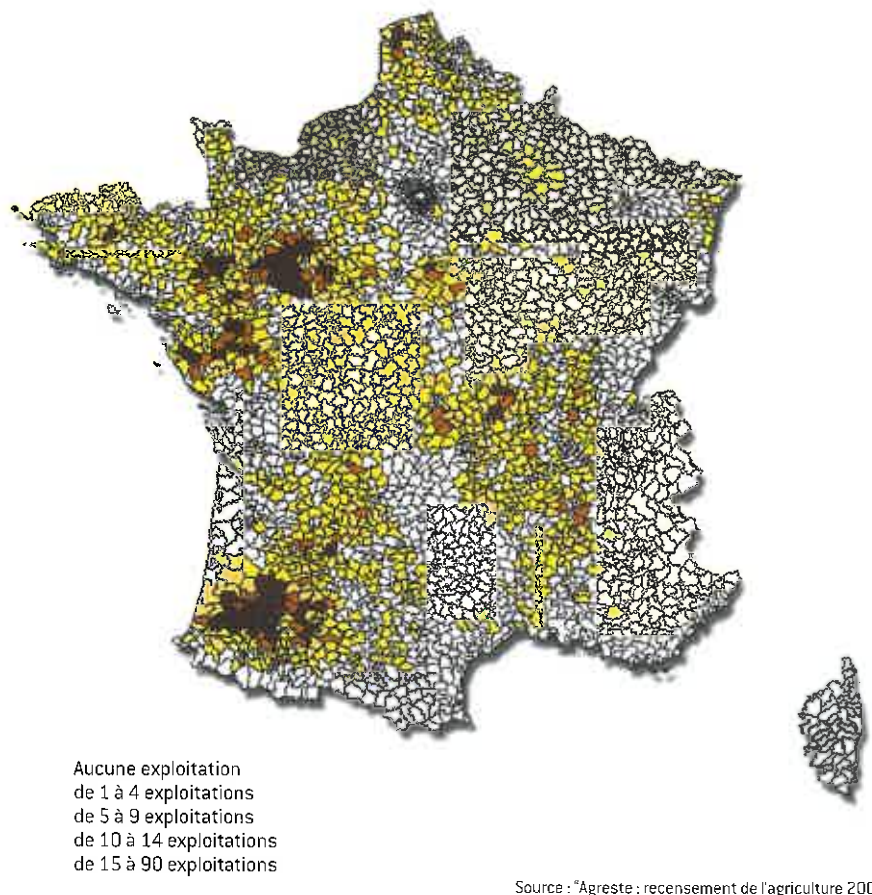
La carte de répartition par canton des effectifs (Carte 1) fait apparaître les contours précis des bassins de production. Elle met également en évidence l'hétérogénéité qui peut exister au sein d'une même région, comme en Bretagne et dans les Pays de la Loire où des sous-bassins se dessinent clairement. Les cartes de répartition des effectifs et des capacités et se recoupent assez fidèlement, à l'exception de quelques cantons du centre Bretagne où les capacités augmentent plus nettement et de quelques zones d'Aquitaine, de Bresse ou même de Vendée où les capacités sont moins denses sous l'effet de la présence d'élevages de moindre taille.

La comparaison des effectifs et des capacités en 2000 avec les chiffres du précédent recensement (Tableau 3) permet de mesurer l'importance du développement de la filière volailles de chair durant cette période. En 12 ans, le nombre d'exploitations ayant un atelier avicole a progressé de près de 15 % pendant que les capacités de production s'accroissaient de 25 %, soit un taux de croissance moyen annuel (CMA) de 1,9 % par an. Le différentiel de rythme de croissance entre les effectifs d'exploitations et les capacités confirme la tendance à l'augmentation des capacités des élevages. La plupart des régions a profité de ce développement, mais souvent de manière différente. Ainsi, certaines régions ont connu une hausse des

■ Carte 1 : Répartition cantonale des exploitations de volailles de chair



■ Carte 2 : Répartition cantonale des exploitations avicoles label

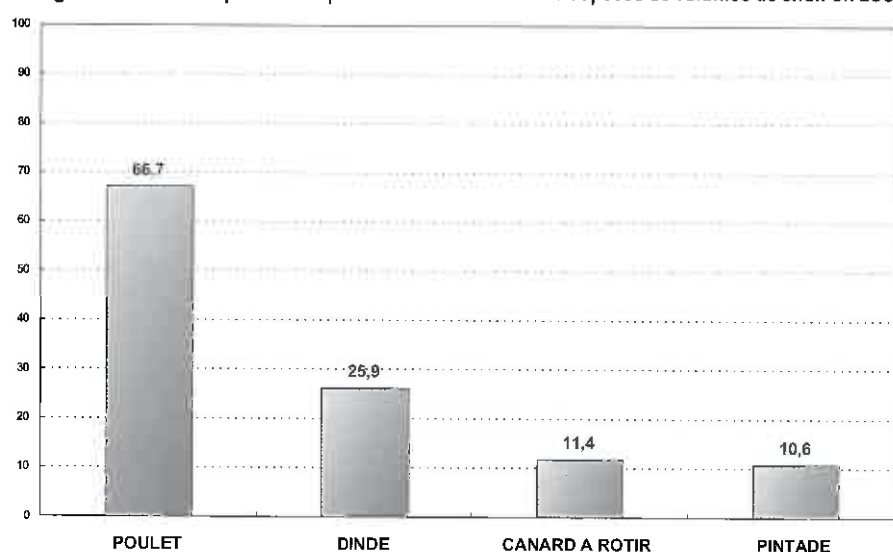


capacités nettement plus élevée (au moins deux fois plus) que l'augmentation du nombre d'exploitations (Bretagne, Pays de la Loire, Midi-Pyrénées, Centre ou encore Nord Pas de Calais). Pour d'autres régions en général très orientées vers les productions sous signe officiel de qualité comme l'Aquitaine, l'Auvergne, la Basse-Normandie ou l'Alsace, les capacités ont progressé dans les mêmes proportions que les effectifs d'exploitations sous l'effet de cahiers des charges qui plafonnent les capacités par exploitation. Enfin, il faut toutefois noter que quelques régions du sud-est sont restées à l'écart de ce développement, en connaissant une baisse du nombre d'exploitations, comme en Rhône-Alpes ou en PACA, ou des capacités, comme en Languedoc Roussillon.

2.3. PART DES DIFFÉRENTES ESPÈCES PRODUITES

La part des différentes espèces produites sur les exploitations avicoles est un résultat très lié à la conjoncture. Il permet toutefois de donner un ordre de grandeur de la répartition de chaque production. Ainsi,

Figure 1 : Part des exploitations produisant les différentes espèces de volailles de chair en 2000



en 2000, deux tiers des exploitations avicoles (qui n'étaient pas en vide sanitaire le jour du passage de l'enquêteur) élevaient des poulets de chair, tous modes de production confondus (Figure 1). Un quart des producteurs élevait des dindes. Un éleveur sur dix produisait des canards à rôti, la proportion étant la même pour les pintades.

2.4. SPÉCIALISATION DES EXPLOITATIONS AVICOLES

La spécialisation des exploitations de volailles de chair est évaluée en pourcentage de la Marge Brute Standard (MBS) dégagée par l'atelier de production de volailles de chair par rapport à la MBS totale de l'exploitation. Il s'agit d'une notion

Tableau 3 - Évolution des effectifs d'exploitations de production de volailles de chair et des capacités entre 1988 et 2000

	Exploitations				Capacités (en m²)			
	Effectifs		Évolution		Somme (en m²)		Évolution	
	1988	2000	1988/2000 (en %)	CMA ⁽¹⁾ (en %)	1988	2000	1988/2000 (en %)	CMA ⁽¹⁾ (en %)
Pays de la Loire	3 846	4 702	22,3	1,7	3 781 469	5 194 580	37,4	2,7
Bretagne	4 047	4 310	6,5	0,5	5 438 876	6 310 325	16,0	1,2
Aquitaine	1 490	1 981	33,0	2,4	991 073	1 366 266	37,7	2,7
Rhône-Alpes	1 505	1 460	-3,0	-0,8	1 277 459	1 232 987	-3,5	-0,3
Midi-Pyrénées	1 129	1 346	19,2	1,5	676 085	894 904	32,4	2,4
Centre	1 069	1 070	0,1	0,0	905 925	1 116 135	23,2	1,8
Poitou-Charentes	785	871	11,0	0,9	831 454	903 811	8,7	0,7
Nord-Pas-de-Calais	698	804	15,2	1,2	432 807	627 143	44,9	3,1
Auvergne	623	742	19,1	1,5	475 951	542 866	14,1	1,1
Bourgogne	544	632	16,2	1,3	346 185	508 150	46,8	3,3
Basse-Normandie	359	587	63,5	4,2	249 009	512 620	105,9	6,2
Picardie	292	396	35,6	2,6	184 509	344 172	86,5	5,3
Haute-Normandie	335	345	3,0	0,2	221 157	257 089	16,2	1,3
Languedoc-Roussillon	322	336	4,3	0,4	363 311	285 251	-21,5	-2,0
Champagne-Ardenne	148	199	34,5	2,5	103 853	231 221	122,6	6,9
Alsace	110	105	-6,3	-4,2	68 710	134 857	96,3	5,8
Limousin	93	176	89,2	5,5	36 582	111 590	205,0	9,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	172	147	-14,5	-1,3	155 612	106 152	-31,8	-3,1
Ile de France	153	134	-12,4	-1,1	88 876	93 474	5,2	0,4
Lorraine	108	117	8,3	0,7	79 740	78 838	-1,1	-0,1
Franche-Comté	47	68	n.s.	n.s.	25 067	61 803	n.s.	n.s.
Corse	4	6	n.s.	n.s.	2 930	10 789	n.s.	n.s.
TOTAL	17 988	20 624	14,7	1,1	16 737 440	20 925 043	25,0	1,9

(1) "CMA" : Croissance Moyenne Annuelle, sur la période considérée

Source "Agreste : recensement de l'agriculture 2000"

de spécialisation économique de l'exploitation.

Les exploitations qui pratiquent l'élevage des volailles de chair sont dans leur ensemble peu spécialisées sur cette production (Tableau 4). En effet, 69 % des exploitations ont une MBS avicole qui représente moins de 50 % de la MBS totale de l'exploitation, et près de 44 % des exploitations ont même une MBS avicole inférieure à 25 % de la MBS totale. Très logiquement, la part est encore plus élevée (82 % d'exploitations avec moins de 50 % de MBS avicole) parmi les exploitations produisant des volailles sous signe officiel de qualité. Par contre, les exploitations spécialisées ont globalement une très forte spécialisation puisque la part des exploitations dont plus des 3/4 de la MBS provient de l'activité avicole atteint presque 20 %. Ces exploitations très spécialisées

se distinguent aussi par l'importance des capacités de production qu'elles détiennent (plus de 45%). A l'inverse, pour les exploitations sous signe officiel de qualité, 79 % des capacités sont détenues par des exploitations peu spécialisées (moins de 50 % de MBS avicole).

2.5. PRODUCTIONS ASSOCIÉES AUX VOLAILLES DE CHAIR

La caractérisation des productions associées à l'atelier avicole repose sur la typologie des Orientations Technico-Économiques des exploitations (OTEX). Relativement moins spécialisées que les exploitations porcines, un quart seulement des exploitations avicoles sont classées dans l'OTEX "granivores" (Tableau 5), qui rassemble les exploitations dont la marge brute standard est majoritairement avicole ou porcine. Ces exploitations, dont

l'atelier avicole est de taille moyenne plus importante, cumulent 32 % des capacités.

Les cultures de céréales et d'oléoprotéagineux sont ensuite les productions les plus couramment associées aux ateliers avicoles. Ces productions cohabitent sur 13,6 % des exploitations avicoles (16,7 % pour les exploitations sous SOQ), proportion à peine inférieure à la part de cette OTEX dans l'ensemble des exploitations recensées en 2000 (15,5 %).

L'OTEX "polyélevage orientation herbivores" constitue la troisième OTEX en importance avec un peu plus de 10 % des exploitations avicoles. Cette part rend compte de l'importance de l'association de volailles de chair et d'autres types d'élevages, souvent sans dominante de bovins laitiers ou bovins viande. Cette OTEX, qui se caractérise par une moindre spécialisation de la production, est à rap-

Tableau 4 - Spécialisation des exploitations en aviculture de chair en 2000

	PART DES EFFECTIFS D'EXPLOITATION		PART DES CAPACITÉS		CAPACITÉ MOYENNE (en m ²)	
	Toutes exploitations	Exploitations sous SOQ	Toutes exploitations	Exploitations sous SOQ	Toutes exploitations	Exploitations sous SOQ
moins de 25%	43,9	59,3	27,3	50,5	665	665
de 25 à 49%	25,1	22,7	27,5	28,2	968	1 174
de 50 à 74%	11,6	7,6	17,4	9,9	1 017	1 606
de 75 à 100%	19,4	10,3	27,8	11,4	865	1 533
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	1 070	782

Sources : "Agreste : recensement de l'agriculture 2000"

Tableau 5 - Répartition des effectifs et capacités des exploitations avicoles dans les différentes OTEX en 2000

OTEX (18 classes)	Exploitations			Capacités (en m ²)		
	Effectif	%	% exploitations françaises	Somme	%	Moyenne
Granivores	4 975	24,1	2,0	6 780 600	32,4	1 363
Céréales et oléagineux	2 812	13,6	15,5	2 183 700	10,4	777
Polyélevage orientation granivores	2 166	10,5	1,4	2 625 500	12,5	1 212
Autres associations	2 169	10,5	3,3	2 684 300	12,8	1 238
Polyélevage orientation herbivores	1 927	9,3	3,5	1 653 900	7,9	858
Bovins lait	1 318	6,4	11,2	984 600	4,2	671
Polyculture	1 116	5,4	4,7	906 500	4,3	812
Grandes cultures et herbivores	1 113	5,4	6,9	837 700	4,0	753
Cultures générales	1 083	5,3	4,7	890 100	4,3	822
Bovins viande	703	3,4	11,7	447 100	2,1	636
Autres herbivores	434	2,1	12,4	323 200	1,5	745
Bovins lait-viande	360	1,7	1,9	239 500	1,1	665
Exploitations non classées	199	1,0	0,1	308 700	1,5	1 551
Fruits et autres cultures permanentes	120	0,6	3,8	79 400	0,4	662
Viticulture d'appellation	51	0,2	8,9	36 600	0,2	756
Autre viticulture	40	0,2	4,9	24 200	0,1	604
Maraîchage	25	0,1	1,3	10 100	0,0	388
Fleurs et horticulture diverse	12	0,1	1,1	7 500	0,0	628
TOTAL	20 624	100,0	100,0	20 925 000	100,0	1 015

Sources : "Agreste : recensement de l'agriculture 2000"

procher de l'OTEX "autres associations". En effet, cette dernière OTEX, rassemblant aussi environ 10 % des exploitations avicoles, se caractérise par l'absence d'orientation dominante tant en productions végétales qu'animales. La part de ces OTEX parmi les exploitations avicoles est très élevée. En effet, ces OTEX ne représentent respectivement que 1,4 et 3,8 % (5,2 % en cumulé) dans la population des exploitations françaises recensées en 2000 contre 21 % (en cumulé) pour les exploitations avicoles. Or ces exploitations ne sont pas marginales puisqu'elles réunissent ensemble plus d'un quart des capacités de production françaises.

Sans surprise, le Recensement Agricole confirme également la très faible représentation des OTEX correspondant aux cultures spécialisées (maraîchage, arboriculture, horticulture...) dans la population des exploitations avicoles (seulement 1,2 % contre 20,2 % parmi l'ensemble des exploitations françaises).

2.6. SURFACE AGRICOLE UTILE (SAU) DES EXPLOITATIONS AVICOLES

L'examen de la Surface Agricole Utile (SAU) des exploitations avicoles bouscule les a priori habituels : les productions dites "hors-sol". Avec 51 hectares en moyenne, la SAU des exploitations avicoles est un peu supérieure à la SAU moyenne de l'ensemble des exploitations françaises, qui atteignait 42 hectares en 2000. Sur le plan du foncier, les exploitations avicoles peuvent se diviser en deux groupes distincts (Tableau 6), l'un rassemblant des exploitations de petite ou très petite taille (23 % des exploitations avaient moins de 10 ha en 2000), l'autre réunissant des structures importantes sur le plan foncier (42 % d'exploitations de plus de 50 ha en 2000). Les exploitations produisant des volailles sous signe officiel de qualité disposent d'une SAU moyenne encore plus élevée (60,7 ha).

2.7. SITUATION DES EXPLOITATIONS AVICOLES VIS-À-VIS DES ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX

Une part importante des productions avicoles se trouve dans des régions d'éle-

Tableau 6 - Surface Agricole Utile des exploitations avicoles en 2000

Classes de SAU (en ha)	Exploitations		Capacités (en m ²)		
	Effectif	%	Somme	%	Moyenne
<1 ha	2 267	11,0	119 910	2,6	1 241
1 à 10	2 482	12,0	371 320	8,0	952
10 à 20	1 529	7,4	276 210	6,0	1 006
20 à 30	1 735	8,4	376 340	8,1	971
30 à 40	1 915	9,3	437 780	9,4	970
40 à 50	1 926	9,3	471 130	10,2	970
50 à 70	3 096	15,0	827 880	17,9	991
70 à 100	2 846	13,8	868 320	18,7	983
>100	2 828	13,7	878 450	18,9	1 038
TOTAL	20 624	100,0	4 627 340	100,0	764

Source "Agreste : recensement de l'agriculture 2000"

Tableau 7 - Répartition des exploitations avicoles (chair) au sein des zones vulnérables et ZES en 2000

Zonages environnementaux	Exploitations		Capacités		
	Effectif	%	Somme	%	Moyenne
Zones d'Excédents Structurels	3 703	18,0	5 296 979	25,3	1 430
Zones Vulnérables	12 966	62,9	14 983 562	71,6	1 155

Source "Agreste : recensement de l'agriculture 2000"

Tableau 8 - Age des chefs d'exploitations avicoles en 2000

Classes d'âge	Exploitations			Capacités		
	Effectif	%	% exploitations françaises	Somme	%	Moyenne
moins de 30 ans	1 557	7,5	5,4	1 453 179	6,9	933
30 à 39 ans	6 779	32,9	20,7	7 081 551	33,8	1 045
40 à 49 ans	7 224	35,0	27,0	7 650 311	36,6	1 059
50 à 59 ans	4 508	21,9	26,5	4 285 435	20,5	950
60 ans et plus	556	2,7	20,5	454 567	2,2	818
TOTAL	20 624	100,0	100,0	20 925 043	100,0	1 015

Source "Agreste : recensement de l'agriculture 2000"

Tableau 9 - Succession des chefs d'exploitation de plus de 50 ans en 2000

Succession envisagée	Exploitations		Capacités		
	Effectif	%	Somme	%	Moyenne
Sans objet	15 560	75,4	16 185 000	77,3	1 040
Succession à prévoir	5 064	24,6	4 740 000	22,7	936
dont succession préparée	1 762	8,5	1 676 914	8,0	952
dont succession incertaine	3 302	16,0	3 063 088	14,6	928

Source "Agreste : recensement de l'agriculture 2000"

vage où la concentration des ateliers animaux (toutes productions confondues) est élevée. Ainsi, 62 % des exploitations avicoles se retrouvent incluses au sein des périmètres des Zones Vulnérables (ZV) et 18 % au sein des Zones d'Excédents Structurels (Tableau 7). En terme de capacité d'élevage, les pourcentages sont plus élevés en raison du caractère souvent spécialisé de ces

exploitations : 71 % du parc de bâtiments est inclus en Zones Vulnérables et 25 % en Zones d'Excédents Structurels.

2.8. AGE DES EXPLOITANTS

Dans l'ensemble, les aviculteurs sont plus jeunes (âge moyen de 43 ans) que la moyenne des exploitants recensés en 2000, et parmi eux, les éleveurs de volailles sous signes officiels de qualité

sont encore légèrement plus jeunes (âge moyen de 42 ans). Ainsi, 40 % de l'ensemble des aviculteurs (et 43 % des éleveurs sous SOQ) ont moins de 40 ans, alors que seulement 26,5 % des agriculteurs ayant participé au recensement étaient en dessous de cet âge (Tableau 8). De même, seuls 22 % des éleveurs sous SOQ (25 % de l'ensemble des aviculteurs) avaient plus de 50 ans, alors qu'ils étaient près de 47 % dans la population totale des agriculteurs. La répartition des capacités moyennes de bâtiments sont maximales dans les classes "30-39 ans" et surtout "40-49 ans". La capacité moyenne diminue progressivement avec l'âge des chefs d'exploitation, ainsi que pour les moins de 30 ans.

2.9. SUCCESSION ENVISAGÉE EN 2000

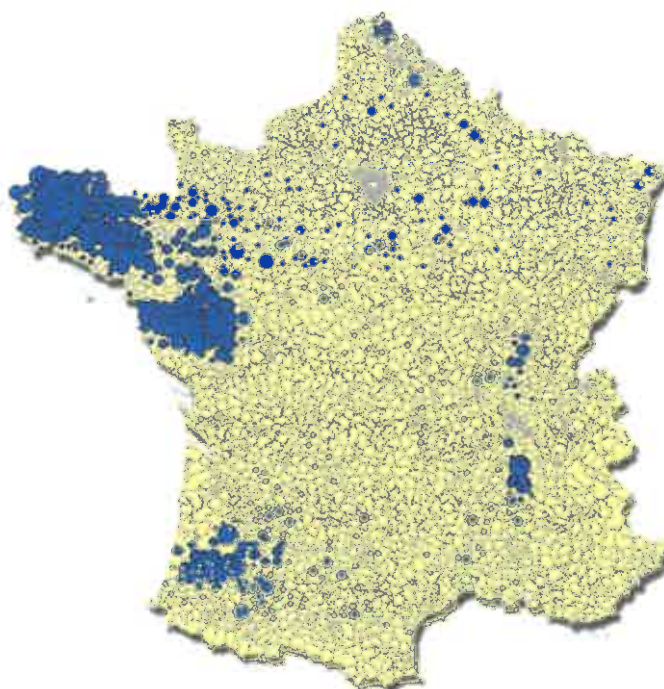
Près d'un quart des chefs d'exploitation avait plus de 50 ans en 2000. Ils exploitaient 22,7 % des capacités de production (Tableau 9). Pour 34,7 % d'entre eux, la succession était déjà envisagée et la destination de l'exploitation connue. Par contre, pour près de deux tiers de ces chefs d'exploitation (16 % de la population totale), détenant 14,6 % des capacités de production, la succession restait incertaine en 2000. Ce chiffre était inférieur (59 % d'exploitations sans projet) pour les éleveurs produisant des volailles sous SOQ.

3. TYPOLOGIE DES EXPLOITATIONS

La construction de la typologie a permis la constitution de 6 classes que l'on peut diviser en 15 sous-classes.

Les exploitations avicoles se sont différenciées au terme des analyses selon trois critères principaux : la taille de l'atelier avicole d'une part (souvent corrélée au degré de spécialisation), la taille de l'exploitation et la nature des productions associées. Les résultats ont permis la construction d'une typologie en 6 classes (Tableau 10), qui se subdivisent pour former une partition en 15 groupes. Les paragraphes suivants décrivent brièvement les caractéristiques des classes principales et certaines de leurs subdivisions.

■ Carte 3 : Sous-classe des exploitations avec un atelier avicole de taille importante et très spécialisées



Source : "Agreste : recensement de l'agriculture 2000"

3.1. LES EXPLOITATIONS SPÉCIALISÉES AVEC GROS ATELIER AVICOLE

Les exploitations de cette classe se distinguent par la forte spécialisation en aviculture (70 % de la MBS) et par la taille importante de l'atelier de volailles de chair qui induit une Marge Brute Standard avicole nettement plus élevée que sur les autres exploitations de la population (3,5 fois supérieure).

Cette classe, qui est estimée à 3 900 exploitations (19 % du total des exploitations avicoles) et 38 % des capacités avicoles, se divise en deux sous-populations se différenciant sur la taille de l'atelier et le degré de spécialisation. La moitié des exploitations sont en effet très spécialisée (78 %) et à forte MBS avicole (5 fois supérieure à la moyenne des exploitations avicoles). L'autre moitié présente un profil un peu moins spécialisé (62 %) et avec une MBS avicole un peu moins élevée (1,8 fois la moyenne des exploitations avicoles). Moins spécialisées, ces exploitations ont un atelier complémentaire, qui est fréquemment un atelier lait dont la taille est dans la moyenne des ateliers lait des exploitations avicoles.

Compte tenu de leurs fortes capacités de production avicole, les exploitations de cette classe se retrouvent majoritairement dans l'OTEX "granivore" ou "poly-élevage à orientation granivore" (85 % pour la sous-classe "exploitations très spécialisées" et 71 % pour la sous-classe "spécialisées"). Toutefois, malgré leur caractère très caractéristique de ces exploitations, 14 % des exploitations de cette classe se retrouvent dans l'OTEX "autres associations". Sur le plan géographique, ces exploitations sont très localisées dans l'Ouest (Bretagne et Pays de la Loire), avec également une zone d'implantation dans le sud-ouest. La distribution géographique des deux sous-classes est très proche (Carte 3, sous classe très spécialisées), ce qui confirme bien que la distinction entre ces sous-classes repose plus sur une taille d'outil que sur la nature du système de production (tel que décrit par les critères pris en compte dans l'analyse).

3.2. LES EXPLOITATIONS CÉRÉALIÈRES AVEC ATELIER AVICOLE

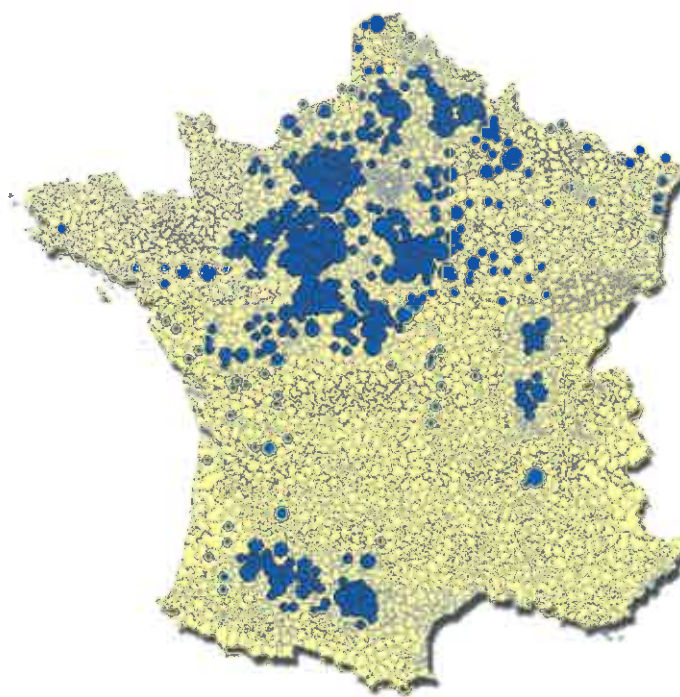
Cette classe rassemble des exploitations dont la Marge Brute Standard totale est

issue à la fois de l'aviculture et de la production de céréales. Les autres ateliers animaux sont assez rares sur ces exploitations. La classe, qui compte environ 1 850 exploitations totalisant 8,5 % des capacités, se divise en deux sous-classes qui se discriminent sur la part de la production avicole dans la Marge Brute Standard et sur la taille globale de l'exploitation.

La première sous-classe regroupe des exploitations à dominante grandes cultures ayant développé un atelier avicole. Elles représentent environ 900 exploitations, soit 4,4 % des exploitations avicoles selon la définition retenue dans cette étude. Ces exploitations se caractérisent surtout par l'importance de leur SAU, affectée essentiellement aux céréales et oléoprotéagineux. Elles appartiennent d'ailleurs sans ambiguïté à l'OTEX "céréales et oléagineux" (à 93 %). L'atelier avicole est fréquemment le seul atelier animal de l'exploitation. Avec 1 080 m² de bâtiments d'élevage de volailles de chair, la capacité de ces exploitations est proche de la moyenne des exploitations avicoles (1 015 m²). Malgré cela, le taux de spécialisation avicole de ces exploitations est très faible, puisque la MBS avicole ne représente que 10 % de la MBS totale. Un tiers de ces exploitations (33 %) produisent des volailles sous signe officiel de qualité, essentiellement du label rouge (31 %), et 15 % produisent des volailles associées à un autre signe de qualité (certification de conformité ou autre cahier des charges). Géographiquement, ces exploitations se localisent (Carte 4) très majoritairement dans le bassin parisien et dans le Sud Ouest (vallée de la Garonne). Six exploitations sur dix se situent en zones vulnérables, mais seul 0,3 % sont concernées par les zones d'excédents structurels. En résumé, l'activité avicole apparaît sur ces exploitations comme un atelier complémentaire en terme de revenus et probablement de main d'œuvre, avec une orientation sensible vers les productions sous signe officiel de qualité.

La seconde sous-classe, qui totalise autour de 950 exploitations (4,7 % des effectifs), correspond à des exploitations de plus petite taille. La part des productions avicoles et de grandes cultures est

■ Carte 4 : Sous-classe des grandes exploitations céréalières avec un atelier avicole secondaire



Source : *Agreste : recensement de l'agriculture 2000*

beaucoup plus équilibrée, avec une légère prédominance en moyenne de la Marge Brute Standard avicole. Ce qui ne signifie pas pour autant que l'atelier est plus important, puisque la superficie moyenne de bâtiment est même légèrement inférieure à la sous-classe précédente (seulement 936 m²). La taille économique globale de l'exploitation est donc très sensiblement plus faible. Les autres productions animales sont toujours très peu représentées.

2.3. LES EXPLOITATIONS SPÉCIALISÉES EN BOVINS AVEC UN ATELIER AVICOLE

Les exploitations de cette classe sont nettement orientées vers la production bovine, avec une dominante laitière très prononcée (en moyenne 85 %). Elles ont toutefois développé un atelier avicole, qui reste secondaire dans l'activité globale de l'exploitation. La classe regroupe environ 950 exploitations (4,6 % des effectifs et des capacités) qui se répartissent essentiellement dans l'Ouest (et surtout dans les Pays de la Loire) et un peu entre le sud de la Bourgogne et le Nord de Rhône Alpes. La SAU est élevée par rapport à la moyenne des exploitations avicoles, et la taille économique globale de l'exploitation importante. L'atelier avicole est très exac-

tement dans la moyenne (1 070 m²). Ces exploitations sont engagées dans les productions sous Signe Officiel de Qualité, puisqu'elles sont 31 % à produire des volailles sous SOQ (29 % en Label Rouge et 2 % en biologique), soit un peu plus que la moyenne des exploitations avicoles, mais surtout 31 % à avoir un autre produit (non avicole) sous SOQ, ce qui est très supérieur à la moyenne de l'ensemble des exploitations avicoles.

2.4. LES EXPLOITATIONS ASSOCIANT VOLAILLES DE CHAIR ET PONDEUSES

On sait que les productions de volailles de chair et de pondeuses (ou de lapins) sont rarement associées. Pourtant, la construction de la typologie a permis d'identifier une classe d'exploitations qui présentent la particularité d'associer un atelier de volailles de chair avec un atelier de production d'œufs ou de lapins. Cette classe est quantitativement peu importante puisqu'elle ne compte que 650 exploitations (3,1 %) et moins de 1,7 % des capacités. Ces effectifs recourent assez précisément les effectifs obtenus par ailleurs par croisement des productions concernées. La procédure d'agrégation a donc bien fonctionné en associant ces exploitations (même si elle sous-estime légèrement leur effectif).

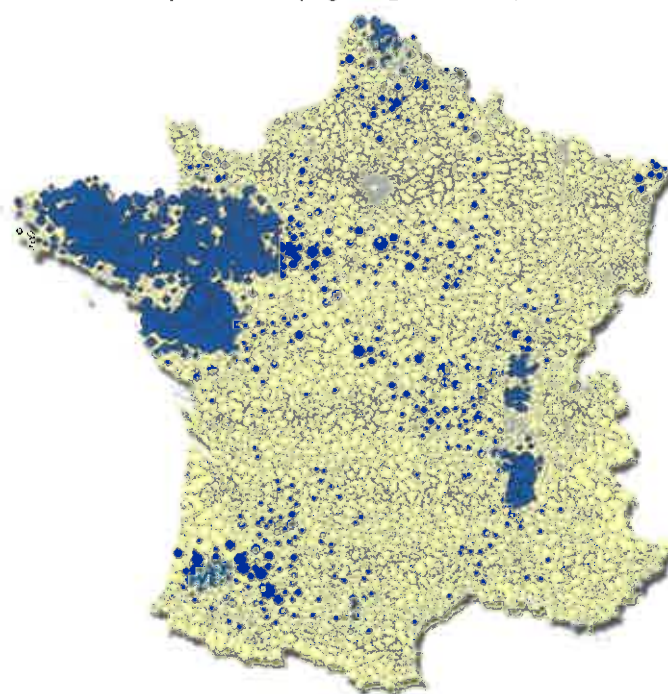
La classe se découpe en deux sous-classes, qui se distinguent sur le type d'atelier associé. L'une des sous-classes réunit les producteurs d'œufs à couver, qui dispose de très faibles capacités de production de volailles de chair (en moyenne 200 m²). La seconde classe se compose d'exploitations de production d'œufs de consommation, dont la taille de l'atelier chair est plus conséquente (1 240 m², soit sensiblement au-dessus de la moyenne des capacités en bâtiment des exploitations avicoles). Malgré des capacités en volailles de chair plus élevée, ces exploitations sont très spécialisées sur la production d'œufs (70 %). Ces exploitations sont surtout présentes dans l'ouest de la France, en particulier en Bretagne.

2.5. EXPLOITATIONS DE POLYÉLEVAGE AVEC ATELIER DE VOLAILLES

Cette classe est quantitativement la plus importante, puisqu'elle rassemble environ 9 100 exploitations et près de 39 % des capacités de production. Elle se distingue par l'association de plusieurs ateliers animaux d'importance économique proche, où les volailles et les bovins (surtout lait mais aussi viande) dominent. Ces exploitations ont également une activité de productions de céréales et oléoprotéagineux, assez comparable en terme Marge Brute Standard aux ateliers animaux. La SAU est de taille moyenne (46 ha), dont environ 40 % consacrés aux cultures fourragères.

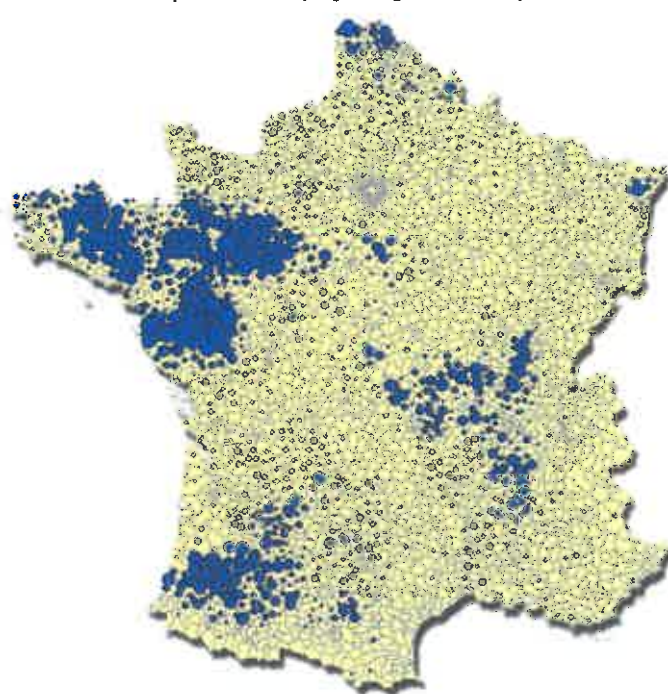
Ces exploitations se répartissent en deux sous-classes finalement assez proches en caractéristiques et en distribution géographique (Cartes 5 et 6). Elles se distinguent surtout sur la SAU et les capacités de production. La première sous-classe (3 200 exploitations, 17 % des capacités avicoles) se compose d'exploitations de plus petite taille (44 ha), qui privilégient un peu plus les productions céréalières au détriment des surfaces fourragères (38 % de la SAU). Les capacités de production de volailles de chair sont plus élevées (1 180 m²), les effectifs d'animaux plus importants et la part des dindes dans l'ensemble des volailles plus grande, la part de SOQ plutôt inférieure aux autres classes (19 % seulement) de même que

■ Carte 5 : Sous-classe des exploitations de polyélevage à conduite plus intensive



Source : "Agreste : recensement de l'agriculture 2000"

■ Carte 6 : Sous-classe des exploitations de polyélevage à conduite plus extensive



Source : "Agreste : recensement de l'agriculture 2000"

les activités de vente directe (8 %) et de transformation (3 %). Ces exploitations semblent donc répondre à une plus faible SAU par une relative intensification des différentes productions.

L'autre sous-classe (5 800 exploitations, 21 % des capacités) correspond à des exploitations de taille un peu plus importante (47 ha), avec une place plus importante laissée aux cultures fourragères

(45 % de la SAU). La MBS bovine Les capacités de bâtiments volailles de chair sont sensiblement inférieures (800 m² en moyenne) et consacrées principalement à l'élevage de poulets. Près d'une exploitation sur deux élève des volailles sous signe officiel de qualité (40 % en Label Rouge). La vente directe (18 %) et la transformation (8 %) sont plus courantes que dans la première sous-classe. Ces exploi-

tations se distinguent donc des précédentes par une moindre intensification.

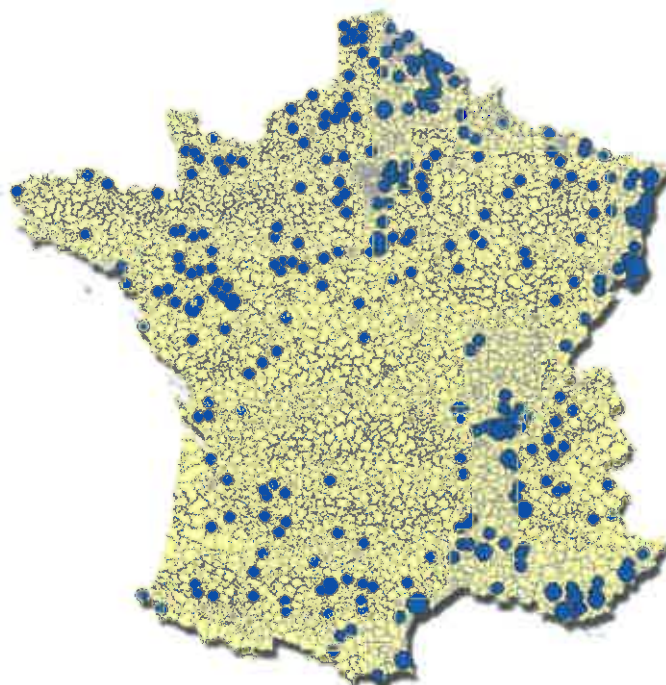
Une troisième sous-classe, citée pour mémoire car très minoritaire (environ 85 exploitations), correspond à des exploitations de polyélevage réunissant aux côtés des volailles des ateliers animaux divers selon les exploitations (ovins, caprins, porcins, lapins).

2.6. EXPLOITATIONS AVICOLES EN RECHERCHE DE VALEUR AJOUTÉE

Les exploitations de cette classe ont en commun une capacité en bâtiments de chair modeste, entre 400 et 800 m², et des Marges Brutes Standard avicoles et totale relativement faibles. Globalement comparables à la moyenne des autres exploitations sur le plan de la SAU, ces exploitations ont adopté une orientation de leur production visant la recherche la valeur ajoutée. Par contre les voies suivies diffèrent selon les exploitations, ce qui permet de distinguer trois sous-classes. Elles représentent 4 300 exploitations, soit plus de 20 % des exploitations françaises mais seulement 8,8 % des capacités.

La première sous-classe, la moins représentée (un peu plus de 400 exploitations soit 2 % des effectifs pour 1,2 % des capacités), réunit des exploitations qui se distinguent par les faibles effectifs de volailles et la diversité de leurs productions avicoles : elles produisent bien sûr principalement du poulet, mais aussi fréquemment des pintades, canards à rôtir, oies à gaver, poules pondeuses d'œufs de consommation et lapins. Par contre, les ateliers de gros animaux sont presque inexistantes. Les productions végétales sont présentes mais représentent peu dans la Marge Brute Standard totale. Contrairement à ce que la capacité moyenne des bâtiments laisserait penser, ces exploitations sont très peu engagées dans les signes officiels de qualité : les effectifs cumulés d'exploitations produisant des volailles sous Label Rouge ou Biologique représentent moins de 10 % des situations. Par contre, cette sous-classe réunit la plus forte proportion d'exploitations pratiquant une valorisation de leurs productions (avicoles ou non) sous

■ Carte 7 : Sous-classe des exploitations en "recherche de VA à travers la vente directe et la transformation - Diversité des volailles"



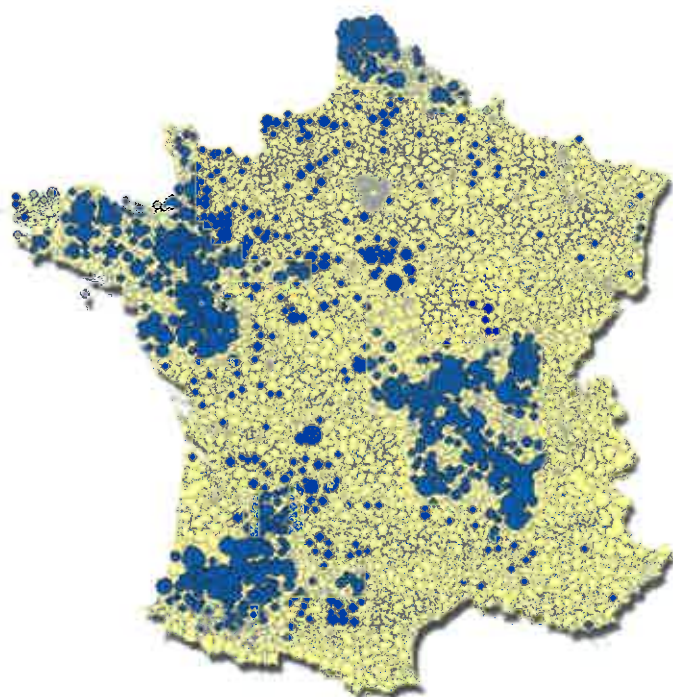
Source : Agreste : recensement de l'agriculture 2000

forme de vente directe (87 %) ou de transformation (44 %). Cette situation s'explique certainement aussi par la localisation géographique (Carte 7) de ces exploitations qui sont fréquemment implantées à proximité de grands centres urbains (Paris, Lyon mais également Toulouse, Angers, Rennes, Orléans, etc.) ou de régions à forte densité de population (Nord Pas de Calais, PACA, Alsace). Ces exploitations occupent donc majoritairement un espace périurbain et ont trouvé une valeur ajoutée à travers la vente directe d'une gamme diversifiée de produits bruts ou transformés.

La seconde sous-classe (environ 1 900 exploitations) s'apparente beaucoup à la sous-classe précédente, mais la place et la diversité des volailles y sont proportionnellement moins importantes (bâtiment de moins 370m² en moyenne). La part des bovins, essentiellement laitiers, augmente. La vente directe et la transformation reste très pratiquées, mais un peu moins (respectivement 60 % et 28 % des exploitations de la sous-classe). Par contre, ces exploitations se distinguent nettement de la catégorie précédente par leur répartition géographique, très localisée en Bresse, dans le Pas de Calais et dispersé dans un large arc couvrant l'ouest de la

France, de la Somme jusqu'au Pyrénées. Elles sont proportionnellement peu présentes en Bretagne et Pays de la Loire.

La dernière sous-classe correspond à des exploitations qui ont trouvé de la valeur ajoutée à travers les productions sous signe officiel de qualité (Label Rouge, AOC et Biologique) présentent sur 67 % des exploitations de la sous-classe. La capacité en bâtiments de volailles de chair n'est pas nécessairement importante (moyenne autour de 500 m²) mais l'exploitation s'appuie également sur un atelier de bovins (essentiellement lait) plus important. Par contre, les activités de valorisation sont nettement plus répandues que dans les deux autres catégories de la classe. La part croissante des bovins dans l'activité de l'exploitation semble rendre moins essentielle la recherche de valeur ajoutée par le biais d'une valorisation alternative et la valeur ajoutée se fait sur les productions sous SIO. Ces exploitations représentent 1 950 exploitations (9,5 % des effectifs mais seulement 4,4 % des capacités). Géographiquement (Carte 8) ces exploitations se rencontrent dans les grands bassins traditionnels de production de volailles sous signe officiel de qualité (Pays de la Loire, Aquitaine, Rhône-Alpes, Auvergne et Nord).



Source : "Agreste : recensement de l'agriculture 2000"

Tableau 10 - Effectifs d'exploitations et capacités de production des différentes classes de la typologie

Classes	Nombre d'exploitations estimé	Pourcentage des effectifs	Pourcentage des capacités
Aviculture et céréales	1 050	8,9	8,5
Spécialisées aviculture	3 900	18,89	37,9
Spécialisés bovins et aviculture	950	4,6	4,6
Polyélevage	9 100	44,2	38,6
Volailles de chair et pondeuses	560	2,7	1,7
Exploitations en recherche de valeur ajoutée	4 250	20,5	8,8

Source : "Agreste : recensement de l'agriculture 2000"

CONCLUSIONS

Peu approprié à l'étude fine des caractéristiques des filières, en particulier avicoles, le Recensement Agricole permet par contre d'obtenir une image globale des exploitations en situant l'atelier avicole parmi les autres productions et en fonction d'autres caractéristiques géné-

rales. L'analyse des résultats thème par thème permet d'établir des chiffres références pour le secteur à une date donnée. C'est ainsi que l'on peut retenir que le nombre d'exploitations avicoles entre 1988 et 2000 a connu un développement unique au cours de cette période parmi les productions animales, que malgré une

certaine concentration des capacités de production la part des exploitations non spécialisées reste très élevée (44 % d'exploitations à moins de 25 % de spécialisation) sous l'effet du développement des productions label et que la SAU moyenne des exploitations avicoles dépasse de près de 10 ha la SAU moyenne des exploitations françaises.

Au-delà de ces références, la typologie apporte un regard plus global et plus cohérent sur les exploitations avicoles. Les différentes classes obtenues permettent d'opérer des recoupements avec la typologie nationale des OTEX, et de préciser certaines OTEX (OTEX 82 "autres associations" par exemple) qui masquent la diversité des exploitations avicoles. Elle garde également certaines imperfections, en particulier sur les exploitations avicoles présentant des productions végétales spécialisées (maraîchage, arboriculture, horticulture), qui sont rares mais qui n'apparaissent pas dans la typologie et ont été absorbées par les autres classes qui les décrivent relativement mal. Mais les principales productions associées à l'aviculture sont bien définies dans cette typologie.

Cette typologie des exploitations avicoles françaises, première initiative du genre, doit désormais confirmer sa pertinence par une plus grande confrontation au terrain et prendre un caractère plus opérationnel en appelant d'autres développements. Un tel outil, en offrant une stratification de la population des exploitations avicoles qui prend en compte la globalité de leur contexte, pourrait notamment servir de point de départ à des études sur des sujets transversaux, impliquant les différentes productions de l'exploitation, comme l'incidence de politiques publiques, la démographie des éleveurs ou la dynamique des exploitations.